République française Département des Hautes-Pyrénées **COMMUNE D'ARTAGNAN**

	Séance du 11 avril 2024	
Membres en exercice : 14	Date de la convocation: 02/04/2024 L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Stéphane ETIENNE	
Présents : 10		
Votants: 11	Présents: Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Lucien COMBESSIES, Isabelle BETTONI, Michelle BROUCA, Eric	
Pour: 11	CHAUMES, Sylvain DC	JPRAT, Stéphanie LOPEZ, Pierre MELENDEZ
Contre: 0	Représentés: Carlos	MARTINS par Christine APARICIO
Abstentions: 0	Excusés:	
Refus: 0	Absents: Christian DOURS, Stéphane SARDOU, Fabienne VIGNOLO	
	Secrétaire de séance: Sylvain DUPRAT	
municipal, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties : DEC_014_2024 : DIA 65 035 24 00001 C552 DEC_015_2024 : DIA 65 035 24 00002 C623 Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal prend note des décisions prises.		
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le / / 20 et publié ou notifié le / / 20		
Le secrétaire de séance,		Le Maire,
Sylvain DUPRAT Signature		Stéphane ETIENNE Signature
olgi lataro		- Signaturo